

Cheminots
FO

CONVENTION COLLECTIVE

SIGNERA
PAS ?

SIGNERA ?

ACCORD D'ENTREPRISE

... LE SUSPENS EST À SON COMBLE !

Que des fédérations syndicales qui nous avaient trahi en 2014 avec l'acceptabilité de la loi portant réforme ferroviaire continuent leurs basses œuvres, rien de bien surprenant! C'est même dans l'ordre des choses! Entre la CFDT qui s'est claquée lors de l'échauffement avant même le 1er jour de grève, quoi de plus normal ? Une UNSA qui joue le coup d'envoi mais pas le match, quoi de plus normal ?

Enfin le devenir du RH0077 repose sur les fédérations CGT, SUD et FO, là aussi quoi de plus normal ?

Sur la même logique, ces deux valets de la direction et du gouvernement ne sont pas pour le retrait de la loi Travail ! Décidément très combatifs !

Les dangers sont pourtant bien là:

- introduction par l'article 2 de la loi Travail et son inversion de la hiérarchie des normes
- introduction de l'article 49 dans l'accord d'entreprise SNCF qui acte la facilité de déroger au texte lui-même!
- distorsion de la réglementation entre les cheminots du secteur ferroviaire. Avec un décret socle de niveau faible, une convention collective à peine supérieure, un accord SNCF GPF proche du RH0077 mais non pérenne, des filiales SNCF non reprises aux mêmes règles du GPF, des Entreprises Ferroviaires Privées qui auront leurs propres accords, finalement tout sauf une harmonisation sociale des salariés du rail comme le prédisait pourtant la réforme ferroviaire de 2014!

Les cheminots ont donc bien des raisons motivées et légitimes d'être en grève!

La grève unitaire FO CGT SUD doit continuer et s'amplifier!

Dans cette unité, nous devons ne pas signer et nous opposer aux accords sur la convention collective ferroviaire, FO le fera!

De plus, FO appelle la CGT et SUD à résister au chantage de la direction, de ne pas signer l'accord d'entreprise et de le dénoncer!

Cela nous renvoie à l'enjeu du décret socle, qui pour FO doit être:

"Décret socle égal à minima le RH0077!"